

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 42175

présenté par

Mme Panot, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 26095 de Mme Bello

ARTICLE PREMIER

Au début de l'alinéa 4, après le mot :

« indemnisées »

insérer les mots :

« que celles-ci soient »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous partageons l'objectif de cet amendement du groupe GDR. Il est en effet souhaitable d'ajouter aux périodes prises en compte les périodes de chômage non indemnisées qui n'y figurent pas. Nous souhaitons simplement préciser la rédaction de cet amendement.